



## CALENDRIER DES ELECTIONS

→ **à partir du 22 septembre 2025 :**

Envoi aux résidents et familles :

- Du dépliant explicatif
- L'appel à candidature

Mise à disposition des listes électorales pour consultation à l'accueil de la Résidence et dans les bureaux infirmiers aux étages :

- Collège des usagers
- Collège des familles

→ **Le 10 octobre 2025 :**

Date limite de réception des candidatures.

→ **Du 15 au 22 octobre 2025 :**

Vérification et clôture de la liste des candidatures.  
Elaboration des bulletins de vote.

→ **Le 22 octobre 2025 :**

Envoi d'un courrier aux familles avec le matériel nécessaire pour le vote par correspondance. Pour le personnel le matériel est à récupérer sur place.

**Réception des votes** par correspondance des familles au plus tard :

**Le 19 novembre 2025 à minuit**

*Le règlement des élections est également disponible, sur simple demande au secrétariat de la Résidence ou par mail*



## INFOS UTILES

### Participez à la vie de votre EHPAD

*Soyez candidat pour devenir l'un des  
acteurs du Conseil de Vie Sociale*

**Clôture des candidatures :**

**10 OCTOBRE 2025**

**(Cachet de la Poste faisant foi)**

*Pour toute information complémentaire, n'hésitez  
pas à contacter les services administratifs ou  
d'encadrement :*

*Tél : 03 27 84 66 33*

*Mail : [residence.automne@ch-lecateau.fr](mailto:residence.automne@ch-lecateau.fr)*

- Textes réglementaires
- Article L311-6 du CASF
- Décret n°2004-287 du 25 mars 2004
- Loi du 02 janvier 2002



Centre

**Hospitalier**

Le Cateau-Cambrésis

28 boulevard Paturle  
59360 Le Cateau-Cambrésis



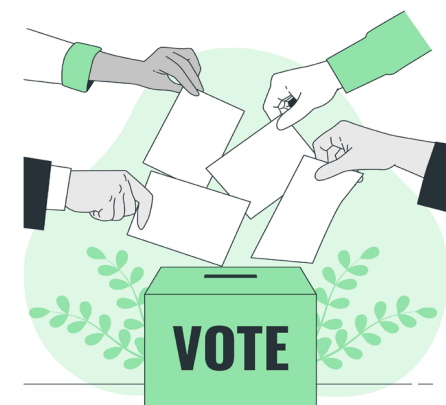
Centre  
**Hospitalier**

Le Cateau-Cambrésis

## LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

**EHPAD RÉSIDENCE AUTOMNE**

*Elections  
du 24 novembre 2025*



*Mode d'emploi*



## QUI COMPOSE LE CVS ?

- 2 **représentants des résidents** et leurs suppléants,
- 1 **représentant des familles\*** des résidents et son suppléant,
- 1 représentant du personnel, et son suppléant,
- 1 représentant du Conseil de Surveillance,
- Le directeur ou son représentant participe aux réunions avec une voix consultative.
- Autres personnalités invités



\* un représentant par famille



## QUAND ?

Le CVS se réunit au minimum 3 fois par an, sur ordre du jour et invitation du Président.



## POUR QUOI FAIRE ?

Le CVS émet des avis et fait des propositions sur toutes les questions améliorant la vie des résidents et le fonctionnement de la Résidence Automne.



## POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Le mandat des membres du CVS est de 3 ans, renouvelable.



# Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

**EHPAD Résidence Automne**  
28 boulevard Paturle  
59360 LE CATEAU CIS

- \* 67 lits en hébergement permanent.
- \* Un accueil de jour de 12 places pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.
- \* 14 Lits UHR Unité d'Hébergement Renforcé.



## LES ENGAGEMENTS DU CVS ?

Le Président du CVS et le Directeur ou son représentant fixent l'ordre du jour conjointement. Le Président conduit les débats, soumet des avis au vote et veille à leur suivi.